



ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORGANISMES DE FORMATION  
ET DE RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

## Communiqué du Conseil d'administration de l'AFORTS

### Gratification des stagiaires

La parution de la circulaire interministérielle N°DGAS/SD5B/2008/ du 21 avril 2008 relative au financement des gratifications obligatoires a constitué une avancée réelle et pouvait apparaître comme l'amorce d'une résolution globale. Cependant, à ce jour, ces dispositions n'ont pas permis d'enclencher la dynamique nationale que nous espérions dans notre précédent communiqué : des disparités importantes demeurent dans la mise en œuvre de la gratification. Malgré les recommandations de certains syndicats d'employeurs, les efforts des services de l'Etat, et les engagements d'un certain nombre de Conseils Généraux, de nombreux établissements sociaux et médico-sociaux refusent toujours d'accueillir des stagiaires faute d'assurance suffisante. Par ailleurs, l'absence de gratification des stages dans le secteur public, unanimement reconnue comme discriminante, ne connaît pour l'heure aucune évolution significative, pénalisant gravement les étudiants stagiaires et de ce fait la bonne mise en œuvre des formations sociales.

Le Conseil d'administration de l'AFORTS, réuni ce vendredi 23 mai 2008 :

- ▶ propose l'organisation en urgence d'une conférence nationale réunissant les principaux acteurs des formations sociales : Etat (Ministères du Travail - Relations sociales – Solidarité, de la Justice et de l'Intérieur), Association des Régions de France (ARF), Association des Départements de France (ADF), Association des Maires de France (AMF), organismes de protection sociale (dont la CNAF), ainsi que les branches professionnelles, les réseaux des établissements de formation (AFORTS, GNI), les représentants des collectifs étudiants. L'objectif attendu de cette table ronde est de permettre, à partir d'un état des lieux précis des situations dans les différentes régions, la formulation de préconisations partagées à court terme (poursuites des parcours de formation pour tous les étudiants) et à long terme (non-discrimination, garanties sur le financement, mise en place éventuelle de protocoles régionaux pour l'alternance...)

.../...

- ▶ demande à la DGAS de préciser certains points de droit donnant lieu à interprétation : prise en compte de la « durée » ou de l'« amplitude », compatibilité avec le statut de demandeur d'emploi, incidence sur le versement des bourses ... ;
- ▶ demande à être associé par l'Etat à la révision annoncée de la réglementation actuelle ;
- ▶ invite les délégués régionaux de l'AFORTS à proposer à chaque DRASS la mise en place dans les plus brefs délais de conférences régionales de régulation et de traitement qui – quelle que soit la forme qu'elles prendront – associent l'ensemble des acteurs à la résolution des questions posées dans chaque région ;
- ▶ propose de rencontrer rapidement les représentants nationaux des étudiants ;
- ▶ décide de mettre en place un dispositif d'appui aux centres de formation adhérents et à leurs étudiants qui décident d'engager des actions contre des situations de stage jugées discriminantes ou préjudiciables au bon déroulement de la formation ;
- ▶ invite les centres de formation adhérents et leurs étudiants à privilégier les moyens d'action qui ne compromettent ni les cursus de formation, ni la dynamique des centres de formation eux-mêmes.

Le Conseil d'administration de l'AFORTS prend contact avec le GNI en vue de finaliser une position commune.

*Paris, le 23 mai 2008*